

Conservation du CC en seconde session : NON

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025 / 2026

Note minimale permettant la compensation au sein d'une UE 0

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER 1 Etudes anglophones

Responsable.s : François SPECCQ

Codes UE = Unité d'Enseignement / EC = Élément Constitutif	Libellés UE/EC	Nombre de Crédits	Type d'évaluation CC (Contrôle Continu) et/ou ET (Examen Terminal) et/ou CP (Contrôle partiel) et pondération le cas échéant			Nature de l'épreuve de première session (écrit, oral, rapport, projet)			Période 1 (semaine calendaire)	Nature de l'épreuve de seconde session	Période 2 (semaine calendaire)
--	----------------	-------------------	---	--	--	--	--	--	--------------------------------	--	--------------------------------

1er semestre

UE 1A	UE1A - ANG - Socle commun Obligatoire	6	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	ANG-4101 ou cours mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			1 écrit, 3h			37 à 51	ET2 (Écrit, 3h)	au plus tard semaine 24 (2026)
	Humanités numériques CID ou cours mobilité internationale (selon MCC du CID ou du cours mobilité internationale choisis)	3	100%								
UE 1B	UE1B - ANG - Compétences en langue Obligatoire	9	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	ANG-4103 ou cours mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			1 écrit 1h30			37 à 51	ET2 (écrit 1h30)	au plus tard semaine 24 (2026)
	ANG-4102 ou cours mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			1 écrit 2h (60%) + 1 DM sans temps			37 à 51	ET2 (écrit 2h)	au plus tard semaine 24 (2026)
	Cours ENS au choix (MCC selon cours choisis)	3	100%								
	(si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)										
UE 1C	UE1C - ANG - Approfondissement disciplinaire Obligatoire	15	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	Cours ENS hors-discipline ou cours mobilité internationale (MCC selon cours choisis)	3									
	ANG-4104 ou cours mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			un écrit, sans temps limité			37 à 51	ET2 (un oral, 15 minutes)	au plus tard semaine 24 (2026)
	ANG-4005 ou cours mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			DST écrit (3h)			2 à 22	DST écrit 3h	au plus tard semaine 24 (2026)
	ANG-4007 ou cours mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			DST écrit (3h)			2 à 22	DST écrit 3h	au plus tard semaine 24 (2026)
	ANG-4204 ou cours mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			1 écrit, 3h			2 à 22	ET2 (Écrit, 3h)	au plus tard semaine 24 (2026)

2ème semestre

UE 2A	UE2A - ANG - Socle commun Obligatoire	6	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	ANG-4201 ou cours mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			temps limité (mini-choisis)			2 à 22	ET2 (écrit sans temps limité)	au plus tard semaine 24 (2026)
UE 2B	UE2B - ANG - Compétences en langue Obligatoire	9	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	ANG-4203 ou mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			1 DST - 1h30			2 à 22	ET2 (1 écrit 1h30)	au plus tard semaine 24 (2026)
	ANG-4202 ou cours mobilité internationale (si cours mobilité internationale MCC selon cours choisis)	3	100%			(60%) + 1 DM sans temps			2 à 22	ET2 (écrit 2h)	au plus tard semaine 24 (2026)
	Cours ENS au choix (MCC selon cours choisis)	3									
UE 2C	UE2C - ANG - Approfondissement disciplinaire Obligatoire	12	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	Cours ENS défini - Mémoire de recherche - ZZTD9000	12			100%			soutenance	(2026)		
UE 2D	UE 2D - Expériences en milieu professionnel Obligatoire	3									
	Cours ENS défini - Stage ou expérience professionnelle - ZZTD9001	3			100%			rapport de stage	(2026)		

Pour rappel - Conformément au Règlement des études de l'ENS de Lyon (Section V-Article 16-Les modalités de compensation des unités d'enseignement), pour les Étudiants inscrits administrativement à l'ENS de Lyon, aucune compensation n'est possible entre les unités d'enseignement, ni entre les semestres.

La note de 2de session remplace toujours à la fois la note de CP et la note d'ET obtenues en première session, et parfois la note de CC (en fonction du choix fait plus haut).
 Pour l'évaluation des stages de SEE et mémoires de recherche de LSH, la seconde session éventuelle n'est ouverte qu'aux étudiants ne s'étant pas présentés à la première session.
 Pour les cours relevant à titre principal d'une autre formation, ou opérés par un établissement co-accrédité, renvoyer aux MCC de ladite formation ou dudit établissement.